

Nos idées sont les vôtres ?



LES SOCIALISTES
Solidaires et responsables

Rejoignez-nous sur
www.1218.ch

Les Socialistes – Grand-Saconnex
Editeur responsable : Michel Pomatto – Chemin Auguste-Vilbert 28 – 1218 Grand-Saconnex – Imprimeur : Flyers Services – Rue des Grand Portés 1bis – 1213 Onex

Une constitution pose les fondements de l'Etat et les bases de son fonctionnement. Elle précise les droits et devoirs de chaque personne et défend les libertés individuelles.

Parce que l'actuelle constitution, datant de 1847, doit être mise au diapason des changements importants que notre société connaît.

Parce que Genève est l'un des derniers cantons suisses à proposer une nouvelle constitution.

Parce que cette nouvelle constitution est le fruit d'un long travail, mûrement réfléchi et recevant le soutien de la grande majorité des groupes politiques et des associations qui durant quatre ans ont travaillé au sein de la Constituante.

La section des socialistes du Grand-Saconnex vous encourage à voter

OUI

au projet de nouvelle constitution pour Genève.

Votations du 14 octobre 2012



Parti socialiste
Grand-Saconnex

www.1218.ch

Parce que :

Les droits fondamentaux sont renforcés et comportent des innovations, dont le droit à un environnement sain, à la formation, à un niveau de vie suffisant et aux soins, un droit étendu à l'information, ainsi que les droits des personnes handicapées.

La nouvelle constitution, garantit un niveau de vie suffisant qui va plus loin que le minimum garanti par la Constitution fédérale.

Le droit au logement est renforcé par la précision : «le droit au logement est garanti», et toute personne dans le besoin a droit d'être logée de manière appropriée. Elle prévoit le soutien du canton aux communes qui construisent notamment du logement social.

Elle prévoit la mixité sociale et intergénérationnelle dans l'aménagement du territoire.

En matière de mobilité, la nouvelle constitution prévoit une politique globale, qui facilite notamment les déplacements en visant à la complémentarité, la sécurité et la fluidité des transports publics et privés. Elle encourage la mobilité douce et favorise des transports publics accessibles à l'ensemble de la population.

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, le respect des principes de l'écologie industrielle et du principe de précaution ainsi que l'interdiction du nucléaire sont présents dans la nouvelle constitution.

Le principe de l'équilibre budgétaire y est inscrit, de même que le frein à l'endettement, dans le but de ne pas prêter les générations futures.

Désormais la lutte contre la fraude, la soustraction et l'escroquerie fiscale est ancrée dans la nouvelle constitution.

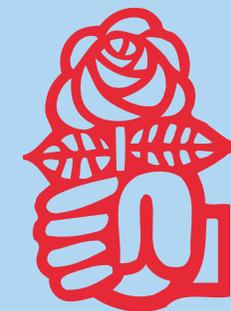
La nouvelle constitution ajuste les instruments de la démocratie directe. Le nombre de signatures pour les initiatives et référendums cantonaux est désormais fixé en pourcentage de l'électorat. Le texte renforce et élargit l'usage des instruments de participation, de consultation et de concertation.

Elle promotionne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités. Elle encourage le dialogue social et les conventions collectives.

L'Etat doit promouvoir la création artistique et l'activité culturelle et mettre à disposition les espaces et les moyens nécessaires. De même, il doit favoriser la pratique du sport qu'il soit d'élite ou populaire.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore,

nous votons
à la nouvelle constitution



OUI



Loly BOLAY
Députée au Grand Conseil



Laurence BURKHALTER
Conseillère municipale



Cruz Melchor EYA NCHAMA
Conseiller municipal



Michel POMATTO
Président du Conseil municipal